

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 7

- dont suppléés 1

- dont représentés 6

Votants : 27

- dont « pour » : 27

- dont « contre » : 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le treize avril à 15 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 7 avril 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, HEMAR Dominique, BULTEL Jean Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, Mme STUPNICKI Josiane ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. BAGUE patrice ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BERCHER Francis ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et M. BEHETS Jan suppléé par M. HEMAR Dominique,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/141

OBJET : POLITIQUE « ENFANCE - JEUNESSE » : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA CCVUSP ET LES DIFFERENTES STRUCTURES ORGANISATRICES ET GESTIONNAIRES DES SERVICES D'ACCUEIL DE JEUNES DE 3 A 17 ANS.

Le Conseil de Communauté,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

Considérant qu'au titre des compétences facultatives de la CCVUSP, figure, sous le Chapitre **LE SCOLAIRE ET L'EXTRA SCOLAIRE, le financement des activités socio-éducatives à destination des enfants de 3 à 17 ans** (conf arrêté préfectoral n° 2016-351-012 en date du 16 /12 /2016) ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'objectifs et de moyens avec les structures organisatrices et gestionnaires des services d'accueil de jeunes de **3 à 17 ans** ;

Vu les projets de conventions, *

Entendu l'exposé,

Après délibéré,

- **APPROUVE** les termes de cette convention,
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à sa signature,
- **DIT** que les crédits correspondants au versement des subventions de fonctionnement seront inscrits, chaque année, aux articles **6574** et **65734** du Budget principal de la Communauté.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

